

VILLE DE



COMPIÈGNE

COMPIÈGNE, le 2 MARS 2023

CABINET DU MAIRE
Tél. : 03 44 40 72 48

Réf. : JdM/SC
n° 46/2023

Objet : Cérémonies du 19 mars

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister aux cérémonies à l'occasion du 61^{ème} Anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 et de la Journée Nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie et des combattants en Tunisie et au Maroc, qui auront lieu :

Dimanche 19 Mars 2023

A 10 h 30 - A la Stèle des victimes d'AFN au Cimetière Sud :

Dépôt de gerbes par :

- « La F.N.A.C.A. »
- « Le Délégué Militaire Départemental »
- « La Ville de Compiègne »
- « Le Sous-préfet de Compiègne »

Minute de Silence
Sonnerie aux Morts
La Marseillaise

A 11 h 15 - Au Monument aux Morts, place Saint-Jacques :

Lectures de messages
Dépôt de gerbes par :

- « La F.N.A.C.A. »
- « Le Délégué Militaire Départemental »
- « La Ville de Compiègne »
- « Le Sous-préfet de Compiègne »

Minute de Silence
Sonnerie aux Morts
La Marseillaise

Par ailleurs, je vous précise qu'un car est prévu à l'intention des participants dépourvus de moyen de locomotion. Cet autocar quittera la place Saint-Jacques à 10 heures. Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI

Philippe MARINI

Philippe Marini
Sénateur honoraire de l'Oise

Comité de Coordination : RDV des porte-drapeaux à 10 h place Saint-Jacques - M. BOY